



Management environnemental

6



Management environnemental

> 116



Management environnemental

Le management environnemental vise à intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des pratiques des organismes (entreprises industrielles ou agricoles, zones d'activités, collectivités...) et dans leur système d'organisation et de fonctionnement. Cette approche globale apporte une réponse aux attentes des clients et usagers, et apparaît comme un facteur de compétitivité : maîtrise des risques, réduction des impacts, diminution des coûts...

Le management environnemental se développe depuis quelques années dans les entreprises qui, de plus en plus, s'engagent dans des démarches de certification de site (norme ISO 14001 et règlement éco-audit) ou de conception/amélioration de produits. Quant aux pratiques locales de gestion, elles évoluent vers une logique de développement durable et une réflexion, en termes d'impacts environnementaux, en amont des projets d'agglomérations, de pays et de contrats territoriaux. La signature des contrats de plan

État-Régions a permis à l'ADEME de renforcer ses liens avec ses partenaires régionaux et de vérifier que le management environnemental reçoit auprès d'eux un écho très favorable. Dans ce contexte, l'Agence développe une double approche : par site avec des soutiens d'ordre méthodologique aux entreprises et des aides à la décision (1 240 opérations ont été engagées dans l'année, 800 entreprises ont utilisé le PEE 2000...), et par produit avec des actions d'évaluation (ACV) et de promotion de la qualité écologique des produits...

➤ L'APPROCHE "SITE" OU "ORGANISME"

> POUR LES ENTREPRISES ET LES SERVICES

À la fin 2000, 802 sites sont certifiés ISO 14001, ce qui représente un net progrès (443 certificats l'an passé). Toutefois, l'effort engagé doit être encore accentué pour combler le retard de la France par rapport à ses partenaires européens et internationaux... d'autant plus que seuls trente-sept sites français (trente-cinq l'an passé) adhèrent au règlement éco-audit (ou EMAS), ce qui est très faible.

Sensibiliser les entreprises, leur fournir des outils méthodologiques adaptés à leur domaine d'activité, soutenir financièrement leur recours à des intervenants qualifiés... tels sont les principaux modes d'intervention de l'Agence ; les actions conduites associent de plus en plus les objectifs de management environnemental et de réduction des flux de déchets.

Sensibiliser les chefs d'entreprise

L'ADEME a diffusé deux études sur l'impact réel du management environnemental : ses coûts et ses bénéfices, son influence sur la politique et la vie sociale de l'entreprise.

Elle a également soutenu des actions de terrain : en effet, 760 entreprises ont été sensibilisées en 2000 au travers d'un prédiagnostic. Ce nombre déjà important devrait encore s'accroître à l'avenir, notamment par l'intermédiaire des chargés de missions cofinancés.

80 chargés de missions en 2003

L'ADEME apporte un soutien à la création de postes de chargés de missions, principalement dans les CCI ou les Chambres de métiers. Leur principale tâche consiste à sensibiliser les entreprises au travers de prédiagnostics. À la fin 2000, l'ADEME cofinance ainsi quarante chargés de missions, et a pour objectif de porter ce nombre à quatre-vingts avant 2003.

Fournir aux entreprises des outils méthodologiques adaptés à leur domaine d'activité

Près de 800 utilisateurs ont déjà adopté le Plan environnement entreprise 2000 (PEE 2000) développé et diffusé par l'ADEME en collaboration avec les CCI : cette méthode opérationnelle permet aux entreprises de réaliser un état des lieux ou de mettre en place un système de management environnemental. Au-delà de cette méthodologie, l'Agence, en collaboration avec les partenaires professionnels, souhaite fournir aux entreprises des outils adaptés à leur domaine d'activité et donc encore plus directement opérationnels :

- 9 guides couvrant les métiers de l'agroalimentaire ont été largement diffusés en 2000 (distillerie, boissons, biscuits, alimentation animale, laiterie, corps gras, abattoir-viande, charcuterie et conserverie) ;
- 10 guides sectoriels ont été finalisés pour une diffusion en 2001 (mécanique, fonderie, textile, tannerie-mégisserie, chaussure-marroquinerie, bois, ameublement, papier, imprimerie et démolition automobile) ;
- 1 Plan environnement hôpital est testé auprès de 4 établissements de santé pilotes dans une version expérimentale, en vue d'une diffusion fin 2002.

Par ailleurs, faisant suite aux travaux menés aux côtés de quelques entreprises, de l'Ordre des experts-comptables et des Amis de la terre, l'ADEME diffusera en 2001 des lignes directrices pour la réalisation d'un rapport environnement.

Soutenir les actions engagées par les entreprises

Agissant avec les différents partenaires locaux (CCI, Conseils régionaux, Drire, Agences de l'eau...) et sectoriels (fédérations professionnelles, centres techniques...), l'ADEME soutient financièrement les actions engagées par les entreprises, le plus souvent dans le cadre d'opérations groupées. 1 240 opérations ont ainsi été engagées en 2000 : les 760 prédiagnostics mentionnés précédemment, auxquels s'ajoutent 280 diagnostics et 200 prestations d'accompagnement pour mettre en place un système de management environnemental. L'objectif pour 2001 sera de doubler ces chiffres.

Zones d'activités : une étude sur les facteurs de réussite

L'engagement respectif des entreprises et des collectivités dans des démarches de management environnemental a amené à la formation de partenariats, qui se sont principalement cristallisés sur les zones d'activités. L'ADEME a largement diffusé une étude sur les facteurs de réussite et de blocage des montages communs entreprises/collectivités en matière de gestion de l'environnement.

En outre, l'ADEME et l'Association Orée, aux côtés du MATE, de la DATAR et de la Fédération des PNR, ont engagé l'élaboration d'un guide qui sera diffusé en 2001.

L'Agence a également soutenu activement l'Association de certification des auditeurs environnement : soixante intervenants généralistes et soixante auditeurs spécialistes de l'ISO 14001 sont ainsi certifiés à la fin 2000.

> POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Fournir des outils méthodologiques spécifiques

Selon les dispositions de la loi SRU, des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent être élaborés dès janvier 2002 : ces nouvelles obligations renforcent encore les besoins des collectivités en outils méthodologiques.

Les cahiers thématiques de diagnostics

L'ADEME a mis à jour les cahiers thématiques de diagnostic développés en 1996 et essentiellement appliqués en Régions Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. Ces outils sont destinés aux services techniques et opérateurs locaux dans le cadre des programmes d'aménagement (réhabilitation de zones urbaines, révision du POS...). La mise



Management environnemental

en œuvre de réseaux d'experts animés par les délégations régionales accompagnera leur diffusion en 2001.

Les grilles d'analyse multicritères à l'échelle de quartiers

L'ADEME conduit des expérimentations pour élaborer des outils - les grilles d'analyse multicritères - permettant de prendre en compte les objectifs de développement durable dans les projets d'aménagement urbain.

Le Plan environnement collectivités (PEC)

En 2000, l'ADEME a poursuivi l'élaboration du PEC avec un enrichissement de son contenu et sa mise sous forme électronique. Afin de valider ce guide, un programme d'opérations pilotes a été engagé en fin d'année 2000 en Ile-de-France et d'autres expérimentations ont démarré début 2001 dans différentes régions (Rhône-Alpes...). Par ailleurs, l'ADEME a mis en place des partenariats institutionnels et locaux, notamment avec le RARE (Réseau des agences régionales de l'énergie), l'AFNOR et les ECO-MAIRES, afin de mettre en cohérence le PEC avec la démarche ISO 14001. La diffusion du PEC est prévue fin 2001.

> POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'année 2000 a montré l'intérêt croissant de l'agriculture pour les questions environnementales et la nécessité de mettre en place des outils d'aide à la décision adaptés.

Six projets d'Agendas 21 Locaux soutenus par l'ADEME

L'ADEME, partenaire du 2^{ème} appel à projets "Agendas 21 Locaux" lancé par le MATE au début de l'année 2000, soutient six projets lauréats parmi les vingt-cinq projets retenus : Angers, Autun, Romans, Villers-Cotterets, Pays de Lorient et SYDOM Jura.

L'ADEME a poursuivi son soutien au programme AGRI CONFIANCE, volet vert, référentiel spécifique aux coopératives agricoles, intégrant l'environnement dans le volet d'assurance qualité.

Dans le domaine des outils méthodologiques, avec la Fédération nationale des CUMA, elle a élaboré un guide expérimental de diagnostic adapté aux CUMA sur la base d'une expérimentation effectuée dans seize CUMA. Ce guide fera l'objet de tests en situation réelle en 2001 et 2002.

Avec l'Institut technique des céréales et des fourrages, elle a préparé un guide de diagnostic adapté aux productions céréalières, polyculture et élevage. Ces travaux seront poursuivis notamment avec la Fédération des coopératives agricoles de la Région Centre, en vue d'enrichir l'outil de diagnostic informatisé (DIAGE).

De plus, l'ADEME a poursuivi son soutien au programme SIREME visant à développer un logiciel qui devra permettre aux agriculteurs d'assurer traçabilité et amélioration de leurs pratiques environnementales.

L'APPROCHE "PRODUIT"

L'approche "produit" du management environnemental concerne la prise en compte de toutes les phases du cycle de vie d'un produit, depuis sa conception jusqu'à son devenir en fin de vie, en passant par sa fabrication et son utilisation.

> CONCEVOIR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'ADEME a conduit une expérimentation concernant l'appropriation d'une démarche d'éco-conception au sein de vingt-neuf entreprises pilotes : cette opération s'achève en 2001.

Elle a également poursuivi son soutien au développement d'outils sectoriels, en particulier dans le domaine des produits plastique (programme EDIT, en partenariat avec la Fédération de la plasturgie), et dans les secteurs des technologies innovantes (programme MASIT). De nouveaux projets ont été initiés, notamment dans le secteur des revêtements de sols plastique.

À l'échelle internationale, elle s'est investie dans la réalisation d'un document normatif sur la prise en compte des aspects environnementaux en conception de produits et services (ISO 14062).



> ÉVALUER L'IMPACT DES PRODUITS SUR LEUR CYCLE DE VIE

L'ADEME a poursuivi ses efforts en termes d'Analyses de cycle de vie (ACV) et de capitalisation de données d'inventaire. Des analyses sur les filières de valorisation des films plastique agricoles, les piles usagées et les VHU (Véhicules hors d'usage) ont également été initiées.

Parallèlement, l'Agence a publié une analyse sur les emballages pour pommes (caisses en bois, plastique ou carton ondulé).

Elle a également participé, au sein de l'Association RE.CO.R.D (Réseau coopératif de recherches sur les déchets), à des développements méthodologiques en matière d'ACV et à l'analyse des données liées aux filières de valorisation des déchets ménagers.

> PROMOUVOIR LES PRODUITS À MOINDRE IMPACT

L'ADEME a apporté son expertise au Comité français des écolabels, permettant ainsi la publication de deux nouveaux écolabels : les enveloppes en papier et les profilés d'aménagement et de décoration.

Parallèlement, elle a conseillé des entreprises dans la définition de leur politique de communication écologique sur les produits ; elle a également renouvelé son soutien à des opérations exemplaires dans le domaine de l'information des consommateurs, notamment auprès de grandes surfaces de bricolage.

